

Commune de
SAINT-AGNAN
**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**

5.2 Plan des servitudes
d'utilité publique

Ensemble de la commune
au 1/6000 ème

Pièce n°s: 2.17

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire :
Le 26/05/2023

Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire : Le 12/04/2024

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR:



INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Deller - 70000 Vesoul
Tél : 03.84.25.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initia@ad2borange.fr
initia@ad2borange.fr

AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques

Monument historique
Périmètre de protection

AS1 : Servitude attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu de
l'article L.20 du Code de la santé

Caprages
Périmètre de protection immédiate
Périmètre de protection rapprochée
Périmètre de protection éloignée

I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
HTB

A5 : Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
I3 : Servitudes relatives aux canalisations de transport de gaz
T1 : Servitudes relatives aux chemins de fer
Servitude d'alignement

